



CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DE SALLES DE FORMATION (MàJ 17/11/22)

Salle	Surface	Jauge maximale	TARIF TTC*		
			à l'heure	demi-journée (8h30-12h30 ou 14h-18h)	journée complète
 Espace Emmanuelle Duez	90 m2	22 assis en format "carré vide" 28 assis en format "U"		90€* (+15€/heure supplémentaire)	150€*
 Espace Philippe Jean	58 m2	15 assis en format carré vide 18 assis en format "U"	20€*	45€* (+10€/heure supplémentaire)	80€*

Prestations incluses :

-  - un vidéoprojecteur + écran
-  - un paperboard (avec feuilles + 1 marqueur)
-  - connexion internet WIFI
-  - tables et chaises installées par défaut en mode "carré vide"
-  - l'accès à l'espace détente non privatif "La Récré" avec machine à café (prévoir consommables), bouilloire, percolateur, micro-ondes, évier et petit réfrigérateur d'appoint
-  - l'accès à la cour intérieure non privative avec tables de pique-nique
-  - une place de parking gratuit dans la cour du tiers-lieu (place HH)
-  - et, bien sûr, l'accès aux sanitaires

Pour vos déjeuners/petits-déjeuners/apéros :

Nous vous invitons à contacter les traiteurs mobiles membres du tiers-lieu :

- [Le P'tit Ploc](mailto:contact@lepetitploc.fr) (+(33) 6 29 13 55 65, contact@lepetitploc.fr)
- [Ô Saveurs Mobiles](mailto:osaveursmobiles@gmail.com) (+(33) 6 26 81 24 93, osaveursmobiles@gmail.com)
- [La Roue Libre](mailto:contact@pizzeriarouelibre.fr) (+(33) 7 74 76 11 02, contact@pizzeriarouelibre.fr)

Le [Comptoir Hironde](mailto:comptoir@hironde.com) (+(33) 6 59 61 44 36) est également un partenaire privilégié du tiers-lieu et propose un espace privatisable pour une jauge comprise entre 40 et 200 personnes.
 Une boulangerie, deux traiteurs et 3 supérettes sont également à votre disposition à proximité immédiate du tiers-lieu.

Les salles sont mises à disposition sur une amplitude horaire maximale **de 8h30 à 20h30, du lundi au samedi**. Toute heure supplémentaire commencée est dûe.

* **Avantages membres permanents du Tiers-Lieu :** demi-tarif sur la location des espaces. De plus, pour l'espace Philippe Jean, si la demande est faite dans les 15 jours précédant l'événement visé et que la salle est libre, les membres du tiers-lieu peuvent en avoir l'usage gracieusement.